



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : SC/PB/HM/NM – 1/10/2014

Lettre ouverte

Monsieur Emmanuel Macron
**Ministère de l'Économie, de l'Industrie
et du Numérique**
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Paris, le 1er octobre 2014.

Objet : cession de 1,9% du capital d'Orange par la BPI

Monsieur le Ministre,

Nous avons bien noté l'annonce ce jour de la cession de 1,9% du capital d'Orange par la Banque Publique d'Investissement¹.

Nous ne pouvons que déplorer ce nouveau désengagement de l'Etat dans notre entreprise. Permettra-t-il la suspension du dividende (systématiquement supérieur au résultat net d'Orange depuis 2012)² que nous demandons depuis cette date ?

La loi no 96-660 du 26 juillet 1996, relative à la privatisation de France-Télécom, stipule que 10% des cessions de capital par l'Etat doivent être réservées aux personnels de l'entreprise.

Nous vous remercions de nous faire connaître quand et comment sera organisée l'Offre Réservée aux Personnels pour 0,2% du capital relative à cette opération.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Sébastien Crozier
Président CFE-CGC Orange

Patrice Brunet
Président de l'ADEAS (www.adeas.org)

¹ <http://bourse.lesechos.fr/infos-conseils-boursiers/infos-conseils-valeurs/infos/la-bpi-lance-la-cession-de-1-9-du-capital-d-orange-1002804.php>

² http://www.cfecgc-orange.org/images/stories/documents/communiqués_de_presse/CDP_2014/CdP_CFE-CGC-Orange_AG-actionnaires-et-dividendes_26mai2014.pdf